

**MAIRIE DE CANTE**

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIEVS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 10 FEVRIER 2023****Nombre de conseillers**

- en exercice : 10
- présents : 07
- votants : 07
- absents : 03
- exclus : 00

Date de convocation et  
d'affichage :  
**03/02/2023****OBJET**Travaux sur le  
réseau public  
d'électricité  
Renforcement HTA/BT  
s/P21  
la PaouloumeActe rendu exécutoire  
après le dépôt en  
Sous-Préfecture  
de Pamiers le  
**15 février 2023**  
et publication du  
**15 février 2023***Le Maire certifie, sous sa  
responsabilité, le caractère  
exécutoire de la présente  
délibération.***Le secrétaire de séance**

Jean-Jacques GIMENO

Le Maire,

Eric CANCEL

L'an deux mille vingt-trois, le dix février, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

**Étaient présents :** M Eric CANCEL, M Philippe BISOGNIN, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT, M Jean-Jacques GIMENO, M Sébastien CATHALA, Mme Nadine CLAPIER, M Hubert GRAS (arrivé à 17h52)**Étaient excusés :** Mme Wendy BURG, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Nicolas BLANCHOT,*M Jean-Jacques GIMENO a été nommé secrétaire*

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'électricité :

**« Renforcement HTA/BT s/P21 la Paouloume »** doivent être réalisés. Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a transféré sa compétence en la matière.Le montant prévisionnel des travaux est estimé à **110 600 €**.

La commune doit :

- S'engager à réserver un lieu pour entreposer le matériel et les matériaux pour la réalisation des travaux.
- Indiquer un lieu où l'entreprise pourra déposer les éventuels matériaux inertes extraits des tranchées et non réutilisables en remblaiement, à défaut, la commune prendra à son compte la mise en décharge.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Demande au SDE la réalisation des travaux d'électricité **« Renforcement HTA/BT s/P21 la Paouloume »**
- Accepte la proposition de financement du SDE09 sur un programme d'électrification rurale
- S'engage à réserver un lieu pour entreposer le matériel et les matériaux pour la réalisation des travaux
- S'engage à indiquer un lieu où l'entreprise pourra déposer les éventuels matériaux inertes extraits des tranchées et non réutilisables en remblaiement
- Mandat M le Maire pour signer tout documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme